

INFO FAVIA 2017

NO 3

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2016

Actualité de la prévoyance et activités de Favia

Le thème de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 est resté d'actualité en 2016. Cette réforme comprend un paquet de mesures dans le 1^{er} pilier et la partie obligatoire du 2^{ème} pilier, dont le but est d'assurer la stabilité financière du système tout en maintenant le niveau des rentes. Lors de la session d'automne, le Conseil national a approuvé la réforme, sur laquelle s'est ensuite penché le Conseil des Etats. Ce dernier a renvoyé vers le Conseil national un modèle prévoyant, comme mesure de compensation pour la baisse du taux de conversion, un supplément sur les nouvelles rentes AVS de 70 francs par mois et le relèvement du plafond pour les couples mariés, ces mesures devant être financées par un supplément de cotisations à l'AVS de 0.3% des salaires. Le processus d'élimination des divergences a permis au Parlement d'approuver en votation finale, le 17 mars 2017, la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Celle-ci sera soumise en votation populaire le 24 septembre prochain. En cas d'acceptation, la réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ; la baisse du taux de conversion et les mesures de compensation une année après.

Au niveau de Favia, le Conseil de fondation s'est réuni à 3 reprises en 2016. En sus de la gestion courante, le Conseil a initié en 2016 une réflexion relative aux paramètres techniques de la Fondation, qui a trouvé son aboutissement en fin d'hiver (Infos Favia 2017 No 1 et No 2, disponibles sur le site www.favia.ch). La révision du code civil relative au partage de la prévoyance en cas de divorce, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, a eu pour conséquence l'adoption en automne 2016 par le Conseil de fondation d'un avenant au règlement entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Cet avenant est également disponible sur le site internet de Favia.

Pour la deuxième année, Ethos Services SA a exercé les droits de vote de Favia lors de 31 assemblées générales pour les actions suisses que Favia détient en direct. Un rapport synthétisant la manière dont les droits de vote ont été exercés en 2016 est accessible sur le site internet de Favia.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est composé de huit membres (quatre représentant les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau).

Rappelons que depuis le début de cette année, la présidence de Favia est assumée par Me Pietro Sansonetti, qui succède ainsi à Me Luc Hafner. Le Conseil de l'Ordre doit désigner un nouveau représentant des employeurs pour occuper la place laissée vacante par le départ de Me Luc Hafner.

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i>
Me Pietro Sansonetti (Président)	Me Pierre Bydzovsky (Jeune Barreau)
Me Afshin Salamian	Me Benno Strub (Jeune Barreau)
Me Anne Troillet	Mme Jessica Brignolo (Employée administrative)
Vacant (à désigner par le Conseil de l'Ordre)	Mme Sylvianne Zeder-Aubert (Employée administrative)

Gérant administratif :

Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy
Mme Célia Poulin (022 879 78 22) et M. Vincent Bucher (022 879 78 10)

Global Custodian :

UBS SA, Genève et Zurich

Gérants de fortune :

Banque Pâris Bertrand Sturdza SA, Genève
Mirabaud Asset Management (Suisse) SA, Genève
UBS Asset Management SA, Zurich
Vontobel Management SA, Zurich

Expert en prévoyance professionnelle :

Vincent Duc, c/o Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Conseiller financier :

Lusenti Partner Sàrl, Nyon

Organe de révision :

Ernst & Young SA, Genève

Commentaires sur les comptes annuels

Le bilan de la Fondation reste relativement stable, atteignant presque 178 millions. Les avoirs des assurés actifs augmentent à près de 120 millions (+3.1 millions). Les capitaux des rentiers passent de 28% des engagements totaux de la Fondation à fin 2015 à 30% à fin 2016, en raison du choix de paramètres plus prudents pour leur évaluation (baisse du taux d'intérêt technique à 2.5%, objet de notre Info Favia 2017 No 1).

Les cotisations baissent très légèrement de 0.2 million pour atteindre 10.3 millions, alors que les rachats volontaires des assurés augmentent une fois encore sensiblement à près de 5.6 millions (+1.3 million). Cette progression témoigne de l'intérêt qu'ont les assurés de Favia d'améliorer leur couverture d'assurance et de bénéficier d'économies fiscales attractives.

Les prestations versées sous forme de rentes ont progressé de 0.2 million à près de 3.9 millions, alors que les prestations en capital se sont réduites à 14.6 millions (-2.2 millions).

Le bas niveau des primes payées au réassureur (Zurich Assurances) est confirmé année après année, la prime annuelle totale n'atteignant pas 0.7 million. Rappelons l'incidence de ces excellentes conditions de réassurance sur la cotisation réglementaire pour risques et frais : le rabais de 40% sur cette cotisation perdure depuis 2015 (Info Favia 2016 No 3).

En termes de revenus des placements, Favia a obtenu en 2016 une performance de plus de +3.6% (Info Favia 2017 No 1), générant des revenus nets de près de 6 millions. Environ 60% de ces revenus découlent des placements en actions étrangères. Comme ces dernières années, l'immobilier a fourni également une contribution appréciable à cette performance.

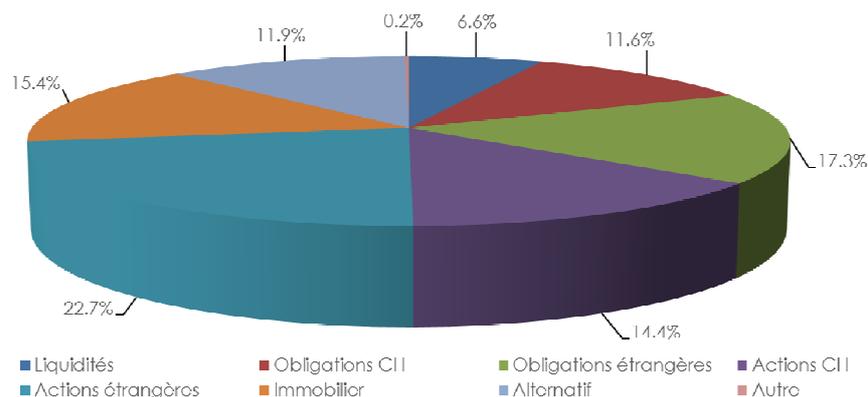
L'exercice 2016 se conclut sur un excédent de charges de 0.9 million, qui réduit à 2.3 millions la réserve de fluctuation de valeur. Cet excédent de charges est exclusivement dû au coût de 3.2 millions enregistré suite à l'adoption de paramètres plus prudents pour l'évaluation des capitaux des rentiers.

Les principaux chiffres

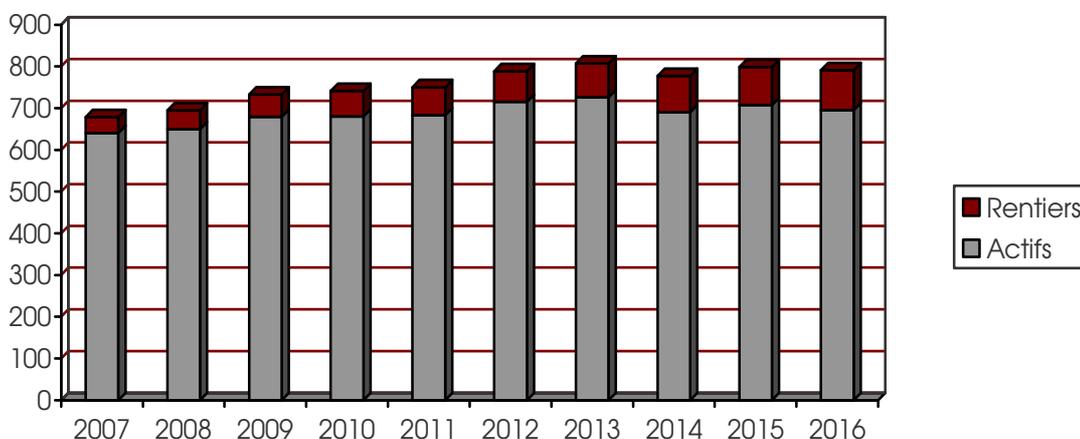
	31.12.2016 (mios de CHF)	31.12.2015 (mios de CHF)
Degré de couverture	101.4%	101.9%
Somme du bilan	177.95	178.61
Liquidités et placements monétaires	11.74	28.50
Obligations	51.26	59.72
Actions	66.01	70.37
Immobilier	27.47	12.12
Placements alternatifs	21.14	7.54
Divers	0.23	0.26
Compte de régularisation actif	0.10	0.10
Capitaux des assurés actifs	119.98	116.84
Capitaux des rentiers	52.10	46.77
Provisions techniques	0.78	1.47
Réserves de fluctuation de valeur(*)	2.34	3.21
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	1.3%	1.8%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Fonds libres(*)	0.00	0.00
Résultat net des placements	5.99	0.09
Nombre d'assurés actifs	695	707
Nombre de bénéficiaires de rentes	96	91

(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Structure des placements au 31 décembre 2016



Effectifs



Evolution 2017

Si les premiers mois de 2017 sont prometteurs, la performance réalisée à fin avril dépassant +4.5%, le Conseil réfléchit aux conséquences d'un éventuel retournement de marché, le « bull market » actuel, commencé en 2009, étant déjà l'un des plus longs de l'histoire.

Conclusion

2016 a été une bonne année qui a permis à Favia de renforcer sa sécurité financière par une réduction de son taux d'intérêt technique n'impactant que marginalement son degré de couverture. La rémunération des capitaux d'épargne des assurés, de 1.25%, est gage également de cette volonté de sécurité financière de vos avoirs.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation


Me Pietro Sansonetti


Sylvianne Zeder-Aubert

Mai 2017

Téléphone : 022 879 78 10 – e-mail : v.bucher@actuaireassocies.ch